

Les moyens d'aménagement du territoire sont des instruments mis en oeuvre par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs d'aménagement du territoire. Ils comprennent notamment : La planification territoriale, qui consiste à définir des objectifs et des priorités pour l'aménagement du territoire. Les moyens politiques sont des instruments qui visent à influencer les comportements des acteurs économiques et sociaux. Les incitations financières, qui visent à encourager les acteurs économiques et sociaux à investir dans des zones ou des activités spécifiques. La réglementation, qui vise à imposer des contraintes ou à accorder des avantages aux acteurs économiques et sociaux. En Algérie, la planification territoriale est assurée par les schémas nationaux, régionaux et locaux d'aménagement du territoire. Ils peuvent être classés en deux catégories : les moyens politiques et les moyens techniques. En Algérie, les incitations financières en matière d'aménagement du territoire comprennent notamment les subventions, les exonérations fiscales et les prêts bonifiés. En Algérie, la réglementation en matière d'aménagement du territoire comprend notamment le Code de l'urbanisme et le Code de l'environnement.